

Arrondissement de
RAMBOUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2023-056

Tél : 01.30.13.76.00.

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril,

**DATE
DE CONVOCATION**
31 mars 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
31 mars 2023

Monsieur DAINVILLE,
Mesdames, PASCOAL, ROUSSEAU et ROUSSEL ;
Messieurs, RAOUL, MEY et MOUSSA ; Adjoint au Maire

Mesdames BAC, BROCHADO, RAOUL et SELBONNE
Messieurs, IBRAHIM, LE MOING, MONNARD, PERON et POING ; Conseillers
Municipaux délégués
Mesdames BASELTO, DUTU,
Messieurs BLEE et GERBOUIN Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

Absents excusés et représentés : 09

Mesdames CHIAKH, GORBENA ; HOCDE ; LOPES ; LWAMBA MAKANYAKA
Messieurs BOURGOIN ; DIALLO ; MARE ; VILLOING

Pouvoirs : 09

Madame CHIAKH donne pouvoir à Monsieur MOUSSA
Madame GORBENA donne pouvoir à Monsieur DAINVILLE
Madame HOCDE donne pouvoir à Madame BASELTO
Madame LOPES donne pouvoir à Madame ROUSSEL
Madame LWAMBA MAKANYAKA donne pouvoir à Madame BAC
Monsieur BOURGOIN donne pouvoir à Madame DUTU
Monsieur DIALLO donne pouvoir à Madame PASCOAL
Monsieur MARE donne pouvoir à Monsieur GERBOUIN
Monsieur VILLOING donne pouvoir à Monsieur RAOUL

**Tarifs d'inscription du
personnel communal de la
ville de La verrière et de leurs
enfants à la Maison de La
Musique et de La Danse**

Secrétaire de séance : Thomas PERON

La séance étant ouverte à 19H00

2023-056

Objet : Tarifs d'inscription du personnel communal de la ville de La Verrière et de leurs enfants à la Maison de La Musique et de La Danse

Secteur : Culture

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les article L. 2121-29 L. 2122-22 et L. 2122-23;

Vu la délibération 2022/024 du 16 mars 2022 relative aux tarifs des usagers de Maison de La Musique et de La Danse

Considérant la volonté d'instaurer des tarifs adhérents verriérois pour le personnel communal de la ville de La

Verrière et de leurs enfants qui s'inscrivent à la Maison de la Musique et de la Danse

Considérant l'avis de la **commission animation ville (sport, culture, événements), démocratie locale** du

30/03/2023,

Après présentation faite par Madame ROUSSEL,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire et en avoir délibéré, au scrutin public vote à l'unanimité

Article 1 :

Décide d'instaurer les tarifs adhérents verriérois au personnel communal de la ville de La Verrière et de leurs enfants

Article 2 :

Dit que les recettes seront inscrites au budget de la ville au chapitre 70.

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 06 avril 2023

Le Maire,

Nicolas DAINVILLE.

